

Elaboration du PADD- Débat d'orientations du 3 décembre 2010

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sera le pivot du SCoT Thur Doller. Il a pour objectif d'affirmer clairement la politique du Syndicat Mixte en matière d'aménagement et ce, en fonction de l'évolution souhaitée du territoire.

Il présentera les grands choix stratégiques qui, dans la phase ultérieure, constituée par le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs), seront traduits dans l'organisation de l'espace.

Le document ci-dessous propose une trame du PADD, soumise au débat du 3 décembre 2010, qui sera une étape dans la construction du projet de territoire.

Atouts, risques et enjeux issus du diagnostic et exprimés par les élus sont présentés en introduction afin de fonder les orientations du projet.

Un socle d'ATOUTS important sur lequel s'appuyer :

- Une géographie entraînant une organisation urbaine en «chapelet» pour chacune des deux vallées, situation propice à la mutualisation des efforts,
- Des infrastructures et des services de transport structurants dans la vallée de la Thur
- Une infrastructure numérique performante dans la vallée de la Doller
- Un bon niveau d'équipement,
- Une économie ancrée dans une longue histoire, animée par des acteurs dynamiques et portés par une volonté collective,
- Un potentiel important de renouvellement urbain,
- La proximité de grands pôles urbains régionaux,
- Un écrin naturel, paysager et patrimonial de grande qualité et porteur d'une diversité remarquable, avec notamment la présence des massifs.
- La présence d'un socle important de ressources naturelles (eau, forêt, vignobles, terres agricoles).

Les CRAINTES par rapport à des évolutions non souhaitées pour le territoire :

- Appréhension de ne pouvoir enrayer un développement déséquilibré des composantes du territoire et donc que les vallées se « vident » vers le piémont.
- Risque que ce même déséquilibre s'établisse à l'échelle du Pays, vers la région Mulhousienne.
- Fragilisation sociale due à l'augmentation de la précarité et du chômage.
- Impact négatif d'une énergie de plus en plus chère sur les ménages.
- Vieillesse de la population et donc menace sur la perpétuation du niveau de services.
- Perte de qualité du cadre de vie et de l'identité locale. Banalisation des paysages (périurbanisation non contrôlée et infrastructures non intégrées en piémont ; fermeture des paysages en vallées).
- Menace d'épuisement des ressources (eau, terres agricoles, pétrole) et conséquences des changements climatiques.
- Dégradation de l'accessibilité de certaines parties du territoire par l'aggravation des difficultés de circulation.
- Glissement vers un cloisonnement entre les fonctions (au niveau des villes) et entre voisins (au niveau de quartiers) : risque de perte de caractère et de convivialité (risque de glissement vers une ambiance « banlieue »).

Les grands ENJEUX à partir desquels construire le projet de territoire :

I • Equilibre du développement entre hauts de vallées et plaine ainsi qu'entre les deux vallées.

Affirmer la logique de complémentarité plutôt que celle de la concurrence. Enjeu de la vitalité sociale et économique.

Cela passe par l'optimisation du réseau de communes (le renforcement de l'armature urbaine) ainsi que par la promotion d'un mode de développement moins soumis aux déplacements quotidiens. Cela est également lié au renforcement d'une relation équilibrée avec les territoires voisins.

II • (R)évolution économique à poursuivre en s'appuyant sur le tissu économique existant (industries, commerce, artisanat) et en tablant sur les secteurs en émergence (tourisme, économie résidentielle, agriculture de proximité, technologies de l'information et de la communication, énergies renouvelables, éco-technologies). Ceci implique la mise à profit la confluence de 5 pôles de compétitivité¹ et le soutien à porter aux besoins de formation et de requalification de la population. *L'enjeu est de définir une répartition équilibrée et efficace des différents secteurs ou l'activité peut être accueillie dans des conditions satisfaisantes pour les déplacements, la gestion du paysage et l'économie de foncier.*

III • Transports : résoudre l'équation entre la nécessaire fluidité de la circulation (sur les deux axes des vallées) et l'indispensable amélioration du cadre de vie (et donc de l'attractivité) des cœurs de bourgs. D'un côté on souhaite améliorer l'accessibilité des résidents et des acteurs économiques ainsi que la sécurité des interventions de secours ; de l'autre il convient de réduire l'impact du bruit, de la pollution, des césures urbaines.

Cela s'accompagne de l'établissement d'un lien fort entre développement urbain et desserte par les transports en commun.

IV • La préservation et la valorisation du cadre paysager et naturel du point de vue de sa diversité et de sa qualité. Il s'agit de la mise en valeur des atouts que sont le cadre paysager et naturel et de la mise en avant de projets de qualité environnementale dans le territoire Thur Doller (pour « faire la différence » avec les territoires voisins).

Cela va de pair avec l'économie des ressources foncières à destination de l'habitat et des activités ainsi qu'avec l'attention portée à tous les patrimoines (urbain, bâti, paysager et naturel).

V • Renouveau de la population afin de soutenir le dynamisme économique et social.

Les leviers sur lesquels le SCoT peut agir sont les suivants : l'offre de logement, l'offre de transports et la qualité du cadre de vie, ces derniers contribuant à favoriser l'emploi.

L'enjeu est de concilier accueil de nouveaux habitants et limitation de la consommation foncière et énergétique des constructions neuves. Il s'agit aussi de favoriser la production de formes d'habitat plus diversifiées (qui induiront une diversification des statuts d'occupation des logements) susceptibles d'attirer des populations des tranches d'âges sous-représentées.

¹ Les 5 pôles : « Véhicule du Futur » « Fibres Naturelles Grand Est », « Innovations Thérapeutiques » , « Alsace Energie Vie" (bâtiment) et « Qualité des eaux continentales - Santé des populations et des écosystèmes ».

VI • Mise en valeur de l'atout qu'est le bon niveau de services et d'équipements déjà présent sur le territoire, afin de répondre aux besoins de la population vieillissante et aussi pour contribuer à l'augmentation de l'attractivité du territoire pour les jeunes foyers.

Le SCoT doit accompagner la poursuite des actions visant à en améliorer le maillage (plus dense, plus équilibré...).

VII • La gestion durable des ressources, des énergies et la prévention des changements

climatiques : il s'agit de maîtriser la consommation et de réduire la dépendance aux ressources (eau, énergies) ainsi que de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'enjeu est de maintenir l'attractivité et la qualité de vie sur le territoire, indépendamment des évolutions climatiques ou du coût de l'énergie.

Le poids accru des dépenses énergétiques dans le budget des ménages (déplacements, chauffage), induit un risque de diminution des apports migratoires et un départ d'habitants vers les agglomérations en quête de meilleures conditions de vie. Ce poids risque également de constituer un handicap important pour une majorité d'entreprises.

PROPOSITION DE TRAME du Projet d'Aménagement et de Développement Durable :
Sommaire :

Axe 1 – Assurer un maillage territorial cohérent :

- 1.1- Définir un niveau de rayonnement des villes et des villages
- 1.2- Bâtir un système de transports « vertueux » pour les grands déplacements
- 1.3- S'appuyer sur la charpente paysagère et la trame verte et bleue dans l'organisation du territoire

Axe 2 – Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources locales :

- 2.1- Assurer la complémentarité des activités et la qualité de leur implantation
- 2.2- Equilibrer les fonctions commerciales entre centres et périphéries
- 2.3- Soutenir une agriculture de proximité et ancrée dans les différents terroirs
- 2.4- Tendre vers un développement touristique porteur de valeurs et créateur de richesses

Axe 3 – Développer la proximité des usages et améliorer le cadre de vie :

- 3.1- Permettre un maillage soutenu de services et d'équipements publics
- 3.2- Promouvoir un urbanisme qui contribue à la réduction des besoins en déplacements
- 3.3- Faciliter l'usage des alternatives aux déplacements en voiture individuelle
- 3.4- Soigner la qualité des paysages de proximité

Axe 4 – Répondre aux besoins d'accueil et favoriser un urbanisme à la fois sobre en énergie et de qualité :

- 4.1- Contribuer à une dynamique de renouvellement de la population par la diversification de l'offre résidentielle
- 4.2- Maîtriser l'étalement, optimiser la consommation foncière à destination de l'habitat, des activités et des équipements
- 4.3- Répondre aux enjeux de l'efficacité énergétique du bâti existant et du bâti neuf

Axe 5 – Mener une politique ambitieuse et anticipatrice sur les questions de ressources et de risques :

- 5.1- Maitriser les besoins en énergie et développer les énergies renouvelables
- 5.2- Préserver et gérer durablement la ressource en eau
- 5.3- Gérer les risques et limiter les nuisances

Rédaction du contenu :

Axe 1 – Assurer un maillage territorial cohérent

VOS REMARQUES

1.1- Définir un niveau de rayonnement des villes et des villages

Cette organisation se base sur le fait que chaque niveau de rayonnement correspond à une certaine capacité de développement. La capacité de développement est assortie des responsabilités correspondantes vis-à-vis du territoire et des objectifs qu'il se sera fixé (desserte en transports en commun, densité urbaine, mixité sociale et fonctionnelle, implantation commerciale, etc.)

Ces différents niveaux forment un réseau solidaire et fonctionnent en interaction.

- Conforter les deux **villes moyennes** (Thann et Cernay).
- Renforcer les deux **bourgs-centres** des hauts de vallées (St Amarin et Masevaux).
- Affirmer les **bourgs intermédiaires** : villages présentant un certain niveau de services (notamment Sentheim, Guewenheim, Moosch, Bitschwiller-les-Thann, Oderen, etc...).
- Conforter les **villages** dans leur contexte rural de plaine, de piémont ou de montagne.
- Le fonctionnement du territoire présente également des pôles aux enjeux particuliers. Il s'agit le plus souvent des groupes composés de bourgs intermédiaires et de villages et qui constituent :
 - des **pôles émergents** (Burnhaupt le haut et Husseren-Wesserling associé à Felling), dont la progression est à soutenir et à harmoniser avec les communes proches,
 - des **pôles d'équilibres** dont les habitudes de travail en commun permettent d'envisager une complémentarité renforcée à l'échelle locale.

1.2- Bâtir un système de transports « vertueux » pour les grands déplacements

- Conforter l'armature principale des transports collectifs de chaque vallée :
 - Renforcement du Tram-Train comme axe majeur des TC² dans la vallée de la Thur : améliorer les cadences, inscrire le prolongement jusqu'à Kruth ainsi que l'arrêt dans la ZI de Cernay. Préservation des emprises foncières pour le doublement de la voie.
 - Préserver le foncier nécessaire au projet de liaison ferroviaire Cernay–Sentheim, pour un usage de transport en commun. Prévoir à long terme la desserte jusqu'à Masevaux.
 - Renforcer le réseau de cars dans la Vallée de la Doller et l'articuler avec la ligne ferroviaire lorsque celle-ci sera en place.
- A partir de cette armature principale, organiser les rabattements et favoriser l'inter-modalité:
 - Développement d'un réseau coordonné de modes TC complémentaire (Bus, transports à la demande).
 - Mise en place de parcs de stationnement vélos près des gares.
 - Offre de stationnement voitures en gares pour les usagers TER ou pour les populations éloignées ou sans accès aux modes de déplacement alternatifs.

² TC : Transports en commun.

- Améliorer et sécuriser la circulation sur l'axe de la Vallée de la Thur :
 - Inscription des projets de déviation actés.
 - Amointrissement du flux routier par le développement des offres alternatives au transport routier des personnes et des marchandises.
 - Optimiser le transport routier de marchandises et favoriser les alternatives au transit par la vallée de la Thur : faire passer le transit interrégional par le sud du massif vosgien³.
 - Projet de liaison routière RN 66-RD34 (au niveau de Vieux Thann).
- Conforter les liens avec les territoires voisins.
 - Connexions avec les gares TGV (Lutterbach, Mulhouse gare centrale, Meroux et Remiremont).
 - Lien routier Vallée de la Doller-Territoire de Belfort.
 - Connexion avec l'EuroAirport.
 - Liens avec les Vosges.

VOS REMARQUES

1.3- S'appuyer sur la charpente paysagère et la trame verte et bleue dans l'organisation du territoire

1.3.1. Grand Paysage Aspect « cadre de vie »

Inscription des usages historiques, de l'activité humaine dans la géographie, qui ont façonné le territoire Thur Doller :

- Améliorer la qualité paysagère des éléments paysagers structurants à l'échelle du territoire : les entrées de Vallées, les perspectives remarquables, la qualité des bords de route stratégiques, horizon des crêtes...
- Maintenir la lisibilité et atteindre les objectifs de qualité paysagère des grandes unités paysagères⁴ (prise en compte des caractéristiques de chaque unité dans les projets d'aménagements, ex : ceinture de vergers, étagement des espaces agricoles, etc...).
- Permettre les conditions nécessaires au maintien des activités susceptibles d'entretenir les motifs paysagers caractéristiques et de qualité (vergers et haies, hautes chaumes, gestion forestière pour le maintien des ouvertures paysagères).

1.3.2. Trame verte et bleue. Aspect « Biodiversité »:

Un réseau de fonctionnements écologiques en bon état garanti la préservation de la biodiversité, premier objectif de la Trame. Ce réseau constitue par ailleurs une véritable « infrastructure », support des biens et des services rendus par la nature (pollinisation des cultures, protection des sols et lutte contre les inondations, filtration de l'eau, loisirs).

- Préserver les éléments structurants existants (réservoirs+ continuités existantes vertes et bleues : corridors aquatiques).
- Restaurer le fonctionnement écologique de certaines zones et tendre vers le bon état écologique des corridors lorsqu'ils sont altérés. Ex : Requalifier les zones refuges privilégiées en plaine (gravières).
- Prendre en compte les altérations à venir (accompagner les projets d'extension urbaine et de nouvelles infrastructures par des aménagements favorables à la circulation des espèces).

³ Cf. Étude de l'Etat, « L'enjeu des questions de mobilité dans les structurations métropolitaines au sein du Grand Est », mai 2010.

⁴ Les unités paysagères de Thur Doller, telles que définies dans l'état initial de l'environnement : Les vallées vosgiennes, Le débouché de la Vallée de la Thur, Le piémont, La plaine agricole, le Sundgau.

Axe 2 – Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources locales

VOS REMARQUES

➔ Dans le domaine de l'emploi, le territoire Thur Doller se donne comme objectif le maintien, au moins, du ratio d'emploi par rapport à la population active⁵.

2.1- Assurer la complémentarité des activités et la qualité de leur implantation:

- Prévoir une répartition des Zones d'Activités qui contribue à la complémentarité Piémont/Vallées.
- Favoriser la diversité des activités industrielles et artisanales en créant les conditions favorables aussi bien à la pérennisation des activités traditionnelles qu'à l'accueil des secteurs innovants (écotechnologies et énergies renouvelables, chimie verte, textile et matériaux innovants, BBC...).
- Permettre la mixité des fonctions dès qu'il s'agit d'activités compatibles avec la proximité de zones d'habitat, comme le commerce, le tertiaire, l'artisanat... (et ce, notamment, afin de réduire les besoins de déplacement des populations).
- Contribuer à la diversité du niveau de qualification des offres d'emploi, soutenir la formation
- Mettre à profit les ressources foncières disponibles (revitalisation, réutilisation des friches industrielles).
- Développer la qualité et l'excellence environnementales des Zones d'Activités qui constitue un critère d'attractivité (économie de foncier-étages, stationnements, intégration paysagère : principe d'élaboration d'un schéma de références paysagères, écologiques et architecturales).
- Assurer une desserte des zones d'activité par les réseaux d'information et des communications électroniques (NTIC⁶).

2.2- Equilibrer les fonctions commerciales entre centres et périphéries⁷

- Maintenir l'offre commerciale et de services existante.
- Soutenir les commerces dans les centralités (villes, bourgs, villages : à définir) afin de maintenir une offre commerciale de proximité dynamique, qualitative et attractive. Il s'agit du commerce de village, y compris ambulancier, mais aussi de moyennes surfaces intégrées dans le tissu urbain.
- Zones commerciales existantes : améliorer l'accessibilité, développer les modes doux, optimiser les stationnements.
- Répondre aux besoins d'accueil de nouvelles activités commerciales et de services tout en intégrant une démarche d'intégration paysagère et de cohérence urbaine.

2.3- Soutenir une agriculture de proximité et ancrée dans les différents terroirs

- Préserver la ressource et le capital en termes de terres agricoles. C'est-à-dire : réduction de l'extension urbaine (densification et meilleur rendement) et préservation de certaines zones (fort intérêt agronomique ou prés de fauche, coupures vertes...).
- Contribuer au développement des filières locales et filières courtes en améliorant leur visibilité.

⁵ D'après les chiffres INSEE 2006.

⁶ NTIC= nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Voir aussi point 3.1 pour l'aspect service aux particuliers.

⁷ Chapitre à préciser lors de l'élaboration du Document d'Aménagement Commercial qui sera intégré au SCoT et qui se construira en fonction du niveau de rayonnement des communes (voir 1.1).

- Maintien de la qualité de l'insertion et requalification des bâtiments agricoles.
- Développer l'Agrotourisme et le réseau de fermes auberges⁸.
- Accompagner les sorties d'exploitation dans des secteurs bien définis.
- Inciter à une concertation renforcée avec le monde agricole à l'occasion de l'élaboration des PLU.

2.4- Tendre vers un développement touristique porteur de valeurs et créateur de richesses

- Rendre plus attractive et plus lisible l'offre du territoire. Mettre en avant les sites patrimoniaux emblématiques (mise en réseau à développer dans le cadre d'une politique touristique commune).
- Garantir le foncier nécessaire au maintien de l'attractivité et à la mise en valeur des activités de pleine nature.
- Préservation des sites paysagers majeurs: intégration paysagère forte des sites touristiques de pleine nature, pas de nouvelle implantation sur certaines zones.
- Valoriser l'offre des massifs ainsi que celle des plans d'eau.
- Renforcer les liens avec les territoires voisins dans le cadre du développement équilibré du Markstein, du Grand Ballon, du Ballon d'Alsace et du Hartmannswillerkopf.
- Développer et varier l'offre d'hébergement (amélioration de la qualité de l'hébergement familial, jouer sur la complémentarité de l'offre des différentes intercommunalités, compléter le manque en hôtellerie, gîtes, campings, accueil tourisme en autocar).
- Permettre un usage de la route des crêtes respectueux de l'équilibre des milieux (engager les aménagements favorisant les modes d'accès alternatifs), tout en prenant en compte que cette route est aussi un itinéraire de liaison pour les habitants.

Axe 3 - Développer la proximité des usages et améliorer le cadre de vie

3.1- Permettre un maillage soutenu de services et d'équipements publics

Optimisation des services à la population afin de limiter au maximum les déplacements. Conforter les différents niveaux de rayonnement des villes et villages⁹ par une hiérarchie des services présents et en retour : dimensionner les équipements afin de conforter l'organisation urbaine.

- Assurer au mieux la proximité des services de base tels que les services de maintien à domicile des personnes âgées, de petite enfance, de périscolaire et de santé (généralistes, infirmières), et certains commerces de base (boulangeries, pharmacies...)
- Développer l'offre de lecture publique dans chaque vallée en établissant des équipements supplémentaires ou en renforçant l'offre itinérante.
- Prévoir la mise à niveau des équipements sportifs.
- Développer le maillage des réseaux permettant la répartition géographique équilibrée de l'information et des communications électroniques (NTIC).

⁸ En lien avec 2.4 « Tourisme »

⁹ Voir point 1.1

3.2- Promouvoir un urbanisme qui contribue à la réduction des besoins en déplacements

VOS REMARQUES

Pour qualité du cadre de vie et l'émergence d'un « territoire des courtes distances » (lien avec le Plan climat).

- Assurer la mixité des fonctions au sein des zones d'habitat. Faire en sorte que les nouvelles zones intègrent, dès la programmation, la proximité des services, équipements, artisanat, zones d'emploi.
- Améliorer cette mixité au sein des zones existantes.
- Articuler urbanisation et infrastructures de transports en commun (TC)¹⁰

3.3- Faciliter l'usage des alternatives aux déplacements en voiture individuelle :

- Favoriser le développement des modes doux de déplacement pour les trajets quotidiens :
 - Améliorer la sécurité et le confort des aménagements existants et développer le réseau à destination des piétons et cyclistes.
 - Prévoir des stationnements vélos dans les aménagements aussi bien publics que privés.
 - Mettre en place un Schéma de Pays pour les itinéraires cyclables.
 - Inciter à la mise en place d'itinéraires pédestres identifiés et de cheminements intra urbains (dans les conurbations des vallées, dans les zones d'activités ou commerciales, vers les écoles...).
- Favoriser le développement des alternatives motorisées mutualisées telles que l'auto-partage et le covoiturage (aires de stationnement dédiées).
- Inciter à la mise en œuvre de plans de déplacement inter-entreprises.

3.4- Soigner la qualité des paysages de proximité:

- Développer la qualité des espaces publics, favoriser les espaces de convivialité, maîtriser l'emprise de la voiture dans l'espace public.
- Assurer la présence et l'acceptation de la nature en ville (petite échelle de la Trame Verte et Bleue) : assurer des continuités vertes dans le tissu urbain, rendre possible la végétalisation des murs et toitures dans les documents d'urbanisme locaux.
- Préserver les coupures vertes entre les espaces agglomérés, traiter les entrées d'agglomérations ainsi que les limites et les franges des zones urbanisées.
- Favoriser les liens transversaux dans le tissu urbain (solutionner les effets de coupures urbaines induites par les infrastructures).
- Rechercher et promouvoir la qualité des formes urbaines et architecturales (définir des objectifs de qualité à l'échelle du domaine bâti afin d'en préserver les caractéristiques patrimoniales).
- Favoriser le développement de bâtiments et de quartiers de qualité environnementale qui associent préservation du patrimoine urbain et naturel, qualité et durabilité des matériaux et efficacité énergétique.

¹⁰ On note également que le développement des NTIC peut contribuer à limiter les déplacements (télétravail, e-démarches...)

Axe 4 - Répondre aux besoins d'accueil et favoriser un urbanisme à la fois sobre en énergie et de qualité.

⇒ *En matière démographique et afin de permettre le renouvellement et de lutter contre le vieillissement de la population, le territoire Thur Doller a pour objectif d'aller vers une augmentation de la population, selon une progression qui devra cependant rester maîtrisée.*

VOS REMARQUES

4.1- Contribuer à une dynamique de renouvellement de la population par la diversification de l'offre résidentielle

- Diversifier l'offre en termes de statut d'occupation :
 - développer l'offre locative dans les secteurs où elle fait défaut (villages de vallées et débouché de la vallée de la Doller).
 - développer l'offre locative publique en la diffusant à l'extérieur des deux villes moyennes, déjà bien dotées.
- Diversifier l'offre en termes de typologie afin de répondre aux besoins des jeunes, des jeunes familles ainsi que des personnes âgées.
 - Favoriser la construction des types de logements sous-représentés dans les opérations neuves.
 - Favoriser la reconversion du bâti existant susceptible d'offrir les typologies nécessaires.

4.2- Maîtriser l'étalement, optimiser la consommation foncière à destination de l'habitat, des activités et des équipements

⇒ *En matière de consommation foncière, le territoire Thur Doller se donne comme objectif de réduire de moitié la consommation foncière globale de terres agricoles par rapport à celle observée au cours des dix dernières années.*

- Maîtriser l'extension de l'enveloppe urbaine.
- Favoriser la densité/intensité de l'urbanisation.
- Mettre à profit le potentiel foncier au sein de l'enveloppe existante.
- Soumettre les zones d'extension au critère de la proximité des transports en commun et des gares et/ou à celui de la qualité des infrastructures et réseaux d'information et de communication électroniques.
- Préserver les espaces agricoles, et plus particulièrement sur les secteurs à fort enjeu.
- Prévoir une réponse urbaine adaptée (qualité et économie) dans les secteurs où l'urbanisation des pentes est nécessaire.

4.3- Répondre aux enjeux de l'efficacité énergétique du bâti existant et du bâti neuf

*Concerne le bâti à destination de résidentiel, d'équipements et d'activités.
Cette mutation doit également prendre en compte le patrimoine.*

- Améliorer l'efficacité énergétique du bâti existant, Améliorer l'isolation du parc existant, un levier important pour les économies d'énergie.
- Répondre aux objectifs d'efficacité énergétique des constructions nouvelles. Objectif à atteindre : BBC (Bâtiment Basse consommation¹¹, requis par la RT 2012.

¹¹ Consommation maximale pour les constructions résidentielles neuves fixée en kWhep/m²/an, avec des adaptations selon la région et l'altitude.

Axe 5 – Mener une politique ambitieuse et anticipatrice sur les questions de ressources et de risques

VOS REMARQUES

5.1- Maîtriser les besoins en énergie et développer les énergies renouvelables

Afin de réduire la dépendance par rapport au coût des énergies fossiles et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

5.5.1- Maîtriser les dépenses* et les besoins en énergie :

Les solutions en matière d'économie d'énergie et de climat sont particulièrement transversales et se traduisent principalement le domaine des transports, du logement et des activités (que ce soit l'industrie, l'artisanat et les commerces). C'est pourquoi les orientations sur le sujet sont intégrées dans les chapitres traitants de ces points spécifiques. On peut cependant indiquer ici l'orientation générale suivante:

- Préconiser une analyse de l'impact énergétique des orientations des PLU dans le cadre de leur élaboration.

5.1.2- Développer les énergies renouvelables :

- Développer la filière bois-énergie/ mutualiser les gisements à l'échelle du territoire Thur Doller.
- Production photovoltaïque, solaire thermique et éoliennes individuelles : privilégier les installations sur supports existants, conditionner l'installation de nouveaux équipements à une bonne insertion paysagère et au maintien des activités agricoles.
- Hydro-électricité (étudier la validité de la solution de micro-sites).

5.2- Préserver et gérer durablement la ressource en eau

- Palier aux secteurs déficitaires d'alimentation en eau potable : en faisant jouer la solidarité à l'échelle du territoire du SCoT et au-delà (maillage intercommunaux), en permettant les travaux nécessaires à l'acheminement de l'eau potable vers les communes en ayant besoin.
- Préservation en termes de qualité et quantité (pratiques agricoles respectueuses, gestion adaptée et durable des eaux pluviales, amélioration des performances des dispositifs d'assainissement, projets AEP¹² et solidarité amont/aval, etc...).
- Préserver les zones humides et les zones d'expansion des crues
- Harmoniser la gestion des cours d'eau par la mise en place de SAGE sur l'ensemble du territoire (Vallée de la Doller).
- Intégrer une gestion adaptée et durable des eaux pluviales en milieu urbain (techniques alternatives à favoriser) ainsi qu'en milieu rural (ex : entretien des fossés).
- Consolider la ressource en eau, permettre une capacité de stockage nécessaire à l'échelle du bassin versant.

5.3- Gérer les risques et limiter les nuisances

- Prévenir et circonscrire les risques naturels (limiter l'imperméabilisation des sols, mettre en place des modes de gestion alternatives des eaux pluviales, limiter l'érosion des sols par le maintien de surfaces en herbe, etc.).
- Limiter l'exposition des personnes aux risques et aux nuisances (inconstructibilité des zones inondables, des zones exposées au bruit et aux risques technologiques, des secteurs vulnérables aux coulées de boue, etc.).
- Renforcer les dispositifs de prévention et d'évacuation de la population et des pollutions liés aux transports de matières dangereuses, notamment le long de la RN66 dans la vallée de la Thur.
- Limiter l'impact paysager liées aux nouvelles installations industrielles ou au développement des énergies renouvelables.
- Concilier impératifs de sécurité autour des installations classées et enjeux urbains.

¹² Alimentation en eau potable